

Sciences Humaines et Sociales, mention Histoire, spécialité Patrimoine et archives historiques

RNCP9149 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	342v, 342r, 126
Code(s) ROME	K1601, K1401, K1802, G1201
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse

<http://www.univ-avignon.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les responsables de conservation du patrimoine (historique) participent à la constitution, l'organisation, la conservation, l'enrichissement, l'évaluation et l'exploitation du patrimoine, historique et culturel, en particulier celui d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public.

Contribuant à faire connaître ce patrimoine, ils ont aussi vocation à assurer des missions d'expertise scientifique, à des fins de mise en valeur et de stratégie de développement culturel.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le diplômé est en mesure de développer les compétences ou capacités attestées suivantes :

- Maîtrise de l'expression orale et écrite : capacité à organiser, rédiger des dossiers sur des sujets concernant le patrimoine, en français comme dans une langue étrangère
- Connaissance générale des questions culturelles à l'échelle européenne, notamment dans leur dimension historique
- Mise en oeuvre des méthodes scientifiques et des règles régissant les activités d'inventaire, classement, conservation des patrimoines historiques, culturels, artistiques
- Capacité confirmée au travail en équipe, y compris les équipes pluridisciplinaires, en fonction notamment des besoins de collectivités territoriales et des établissements publics, dont les missions et les objectifs sont connus
- Capacité d'expertise et d'assistance dans la conception et la mise en oeuvre de projets culturels, de communication, à destination du public, valorisant le patrimoine
- Capacité d'expertise et d'assistance à la recherche scientifique sur les patrimoines historiques.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du Master Patrimoine et archives historiques vise :

- les métiers de la conservation du patrimoine historique

- les métiers des archives : conservation et mise en valeur (archives communales, municipales, départementales, nationales, etc ...)
- les métiers de l'expertise dans la conception et l'aide à la réalisation des projets culturels (expositions, muséographie).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les titulaires de ce diplôme peuvent prétendre aux emplois suivants (liste non exhaustive) :

- attaché territorial de conservation du patrimoine (public, archives, musées, bibliothèques)
- conservateur territorial du patrimoine (public, archives, musées, bibliothèques)
- assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques (public, archives, bibliothèques)
- assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques (public, archives, bibliothèques)
- chef d'un service d'archives privées.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 507 €
Familles professionnelles (FAP)	J4X60 — Agents et hôtesses d'accompagnement · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) U0X91 — Cadres et techniciens de la documentation · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 598
Jugés difficiles à recruter	32 %
Emplois saisonniers	71 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X60 — Agents et hôtesses d'accompagnement J6X90 — Cadres des transports et du tourisme U0X91 — Cadres et techniciens de la documentation

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/9149/>